



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,</p>

Objet : Pole primaire Clermont l'Hérault - Mise en place d'un projet solidaire pour le financement de micro-entrepreneurs.

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que le pôle primaire de Clermont l'Hérault souhaite mettre en place une action « CLASSE SOLIDAIRE ». Pour se faire, le pôle primaire de Clermont l'Hérault doit travailler en partenariat avec l'association Babyloan.

Il précise que cette association travaille localement avec des institutions de micro finance, qui assurent la sélection de porteurs de projet, l'octroi du microcrédit et l'accompagnement.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131203-2013-11-27-11-DE
Date de télétransmission : 05/12/2013
Date de réception préfecture : 05/12/2013

Les sommes collectées par l'association Babyloan auprès des personnes prêteurs pour le financement des projets de micro-entrepreneurs, sont envoyées à la fin de chaque mois à l'institution qui affecte chaque somme au projet désigné

Concrètement, l'association Babyloan propose via son site internet www.babyloan.org de soutenir par le microcrédit des micro-entrepreneurs en recherche de financement, leurs permettant ainsi de sortir de la précarité. L'association Babyloan propose un partenariat avec un grand nombre de micro-entrepreneurs.

La Communauté de Communes du Clermontais souhaite participer à un projet à hauteur de 300 €.

Cette somme sera virée sur le compte de la société ABC Microfinance (société qui administre le site Babyloan) puis créditée sur le compte créée par le pôle primaire de Clermont l'Hérault qui pourra ainsi sélectionner des micro-entrepreneurs et effectuer un prêt solidaire.

Concernant le prêt solidaire, les sommes versées à l'entrepreneur choisi sont remboursées mensuellement sans intérêt.

Le pôle primaire de Clermont l'Hérault à travers le site proposera aux groupes d'enfants de 6 à 17 ans de :

- Choisir un auto-entrepreneur ou plusieurs.
- Expliquer et argumenter ses choix.
- Présenter le ou les choix aux autres groupes

A titre d'exemple ci après deux porteurs de projets que la Communauté serait susceptible d'accompagner au travers de ce partenariat :

Ana, ventes d'articles par catalogue :

Ana, vend des articles par catalogue. Elle a 35 ans, est mariée, vit avec son mari et leurs enfants, habite en Equateur. Son activité consiste à vendre sur commande des articles en promotion. Grâce au microcrédit, elle achète 30 flacons de parfum, 10 pots de fard à paupières, et 5 coffrets à bijoux. Le microcrédit développerait ainsi son activité et elle pourrait devenir leader localement dans son secteur d'activité.

- Montant total crédit : 880 €
- Durée du prêt : 12 mois
- Montant restant à prêter : 600 €
- Montant déjà prêté : 280 €

Les enfants avaient choisi ce projet car il impactait une famille entière et bénéficiait d'une bonne stabilité financière d'après la notation de l'institution de micro finance local.

Ayéélé, couture et commerce :

Ayéélé est une couturière de 40 ans, mariée, elle a un enfant, habite au Togo. Elle vend des mèches et des produits alimentaires. Elle sollicite un deuxième microcrédit pour l'achat de 150 mèches et de 3 sacs de riz de 5 kg. Cela fait 10 ans qu'elle gère ce commerce et gagne sa vie avec. Ce microcrédit lui permettrait de renouveler et augmenter son stock.

- Montant total crédit : 380 €
- Durée du prêt : 12 mois
- Montant restant à prêter : 350 €
- Montant déjà prêté : 30 €

Les enfants avaient choisi ce projet car il avait une réussite certaine et la somme engagée était peu élevée pour un impact concret sur toute une famille.

Cette activité s'inscrit dans une démarche pédagogique, solidaire et conforme à l'axe 4 (une qualité de vie et une cohésion sociale) fiche action n°30 (structurer et étendre les actions à vocation sociale et solidaire) de l'agenda 21 de la communauté de communes.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le partenariat avec l'association Babyloan fixant la participation financière de la Communauté de Communes du Clermontais au travers d'un prêt solidaire tel que détaillé ci dessus à hauteur de 300€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.